

# LA FEUILLE N°16

Journal électronique du cadre de vie, de l'environnement, du développement et de l'aménagement durables

« Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants » Antoine de Saint-Exupéry

## Dans ce numéro :

- 2 Les politiques mises en œuvre par quelques-uns des acteurs concernés dans le département du Jura
- 8 L'agence nationale de l'habitat (Anah) et le programme « habiter mieux »
- 12 « Le conseil général du Jura lutte pour les économies d'énergies »
- 14 L'efficacité et la sobriété énergétiques : deux priorités pour Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA)
- 20 Les actions de « JURA Habitat » en faveur de l'efficacité et de la sobriété énergétiques
- 25 Petit glossaire de la sobriété et de l'efficacité énergétiques



Gérard Perrin,

Directeur départemental  
des territoires du Jura

## « sobriété et efficacité énergétiques : moins et mieux consommer l'énergie »

### L'ÉDITORIAL

Qualifiées de « post-industrielles » par certains analystes, nos sociétés sont confrontées notamment à une raréfaction croissante des énergies fossiles, à des changements climatiques aux conséquences dramatiques, ... La transition énergétique est aujourd'hui une nécessité, afin de promouvoir un nouveau « modèle » de développement, plus sobre et plus écologique.

Il s'agit de réduire nos consommations et d'optimiser nos systèmes de production, tout en développant la part des énergies renouvelables. Les enjeux sont à la fois géopolitiques, économiques, sociaux et environnementaux.

Afin de permettre à chacun de contribuer à la

nécessaire transition énergétique, un débat national est organisé jusqu'en juillet 2013. Il devrait se traduire par un projet de loi de programmation au mois d'octobre de cette année.

Toutes les activités humaines sont concernées par le sujet : l'économie (en particulier l'industrie, mais aussi l'agriculture et les services), les déplacements et les loisirs, ...

Ce numéro du journal électronique du développement durable de la direction départementale des territoires du Jura s'intéresse plus particulièrement à l'habitat, qui représente environ un tiers de la consommation énergétique finale en France. Le coût global du logement repré-

sente la première dépense des ménages ! Les politiques publiques en faveur des économies d'énergie agissent donc sur le pouvoir d'achat des ménages.

Les acteurs impliqués dans les politiques de sobriété et efficacité énergétiques sont très nombreux. Il n'était pas possible de leur permettre à tous de s'exprimer et il a été nécessaire de faire des choix.

Ce numéro s'intéresse plus particulièrement à l'agence nationale de l'habitat (Anah) et au programme « Habiter mieux », aux actions du conseil général, d'une communauté d'agglomération (Espace Communautaire Lons Agglomération), et d'une association : « JURA Habitat ».

# Les politiques mises en œuvre par quelques-uns des acteurs concernés dans le département du Jura



**Claude Jobard,**  
DDT du Jura,  
Service  
Aménagement,  
Habitat, Énergie  
et  
Construction.

**« la prise de conscience actuelle d'une nécessaire réorientation de nos choix, place aujourd'hui les questions énergétiques au centre des réflexions sur l'avenir de nos sociétés. »**

## Le contexte et les enjeux

Jusqu'à présent, chaque génération a multiplié par deux la consommation d'énergie de la précédente.

Cette tendance est le reflet de l'évolution de nos modes de vie et de l'économie.

Toutefois, la prise de conscience actuelle d'une nécessaire réorientation de nos choix, place aujourd'hui les questions énergétiques au centre des réflexions sur l'avenir de nos sociétés entrées, selon certains analystes, dans une ère « post-industrielle ».

Pour la première fois peut-être dans l'histoire, nous sommes obligés d'opérer une transition majeure, sous l'effet notamment de contraintes physiques (raréfaction des ressources fossiles et changements climatiques).

Les enjeux sont à la fois économiques, environnementaux, sociaux et sanitaires, mais aussi géopolitiques (car les incertitudes du monde actuel ne peuvent qu'inciter un pays comme le nôtre à réduire sa dépendance énergétique).

En matière d'économie tout d'abord, l'augmentation des prix des énergies a un impact direct sur la facture que doit honorer la France et chacun de ses habitants.

La maîtrise de la consommation est donc indispensable pour maintenir le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises.

L'efficacité énergétique s'impose par conséquent, et elle est susceptible de représenter en outre un potentiel industriel et d'innovation important.

Le gisement d'emplois induits localement et non délocalisables peut être considérable, car il s'agit non seulement de répondre aux besoins domesti-

ques nationaux, mais aussi le cas échéant d'exporter un savoir-faire.

Sur le plan environnemental, les scientifiques ont démontré que la consommation d'énergies fossiles doit être maîtrisée, car elle se traduit par des émissions de gaz à effet de serre qui contribuent aux changements climatiques.

Enfin, les enjeux sociaux et sanitaires sont également importants. En effet, une partie de la population se trouve en situation de « précarité énergétique », car elle habite des logements qui sont de véritables « passoires thermiques ».



**OPH du Jura : réalisation rue Schumann, Lons-le-Saunier.**  
© Agence Frédéric Bois.

L'énergie non consommée est toujours la moins polluante. L'efficacité et la sobriété énergétiques permettent de réduire nos consommations. Elles concernent des domaines très variés (les transports, l'industrie, l'agriculture, etc.).

Toutefois, c'est l'habitat qu'il a été choisi d'évoquer, ainsi que les politiques mises en œuvre en la matière par quelques-uns des acteurs concernés (il en existe d'autres, tous n'ont pas été cités).

### L'efficacité, la sobriété et la précarité énergétiques

#### **L'efficacité énergétique**

En physique, « l'efficacité énergétique » désigne le rapport entre l'énergie utile produite par un système et l'énergie totale consommée pour le faire fonctionner.

Cette notion est souvent interprétée dans un sens plus large, pour désigner les technologies et les pratiques permettant de diminuer la consommation d'énergie, tout en maintenant un niveau de performance finale équivalent. Nous retiendrons cette deuxième définition de l'efficacité énergétique, dont l'objectif est de « faire mieux avec moins ».



*Réhabilitation BBC :  
maison Effilogis à Perrigny.  
© ADEME.*

#### **La sobriété énergétique**

La sobriété énergétique se traduit par une diminution de la consommation d'énergie grâce à un changement de comportement, individuel ou collectif. Elle est consensuelle si elle est l'expression d'une démarche volontaire qui vise à éviter les gaspillages.

Elle est cependant sujette à un débat de société, si elle conduit à limiter l'accès à un certain niveau de confort et de « développement ».

#### **La précarité énergétique**

La précarité énergétique résulte de la combinaison de trois facteurs principaux : des ménages vulnérables en raison de la faiblesse de leurs revenus, les mauvaises performances thermiques des logements occupés, et le coût de l'énergie.

La loi « Grenelle 2 » de juillet 2010 propose une définition de la précarité énergétique. Il s'agit de la difficulté qu'éprouve une personne : « à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires, en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

Les ressources sont considérées comme inadaptées lorsqu'un ménage consacre plus de 10% de son revenu à payer la facture d'énergie de son logement.

3,8 millions de foyers, soit 14,4% des ménages français, sont concernés. 87% habitent dans le parc privé, 62% sont propriétaires de leur habitation. 55% de ces « précaires » ont plus de 60 ans, et 90% vivent dans des logements construits avant la première réglementation thermique de 1975.

Ainsi, la moitié des personnes concernées sont âgées, propriétaires de maisons individuelles dans des zones rurales ou périurbaines (source : rapport du groupe de travail précarité énergétique du « plan bâtiment Grenelle » en 2009).

## Les politiques mises en œuvre par quelques-uns des acteurs concernés dans le département du Jura



**Réalisation Reichardt et Ferreux :  
maison individuelle BBC.**  
© Reichardt et Ferreux.

Ce critère purement arithmétique reste imparfait car, pour un foyer, l'essentiel est « le reste à vivre » lorsque toutes les dépenses contraintes ont été payées. Aussi, pour avoir une perception plus précise de cette précarité, il faut y ajouter les 620 000 foyers ayant déclaré avoir souffert du froid. Le dernier baromètre du médiateur de l'énergie a précisé que 42% des ménages s'étaient privés en matière de chauffage.

L'insuffisance des ressources et les mauvaises conditions d'habitat (les « passoires thermiques ») se conjuguent dans la plupart des cas, et peuvent générer :

- une consommation d'énergie excessive au regard des moyens disponibles, engendrant des risques d'impayés qui aggravent encore l'insuffisance des ressources ;

- une « sous-consommation » d'énergie pour réduire les dépenses, qui peut avoir des conséquences sur la santé (froid) et sur la vie sociale (exclusion).

La précarité énergétique a un coût pour la société qui reste largement ignoré : dépenses sanitaires liées à des maladies chroniques, maintien plus difficile des personnes âgées à domicile, détérioration du patrimoine bâti, échec scolaire, etc.

### Les politiques de rénovation énergétique des différents acteurs concernés

Pour apporter une réponse pérenne aux situations de précarité évoquées, l'efficacité énergétique des logements doit être améliorée.

L'objectif est de rénover près de 500 000 logements par an d'ici à 2017, en priorité ceux occupés par des ménages modestes.

Le programme « Habiter Mieux » de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) s'inscrit dans le cadre de cette politique (confer l'article suivant de ce numéro de « La Feuille », qui est plus spécifiquement consacré à ce sujet).

### **L'Union Européenne et l'État**

- **Les directives européennes et les lois « Grenelle 1 et 2 »**

L'objectif fixé par l'Union Européenne est d'améliorer de 20% l'efficacité énergétique des États membres.

La loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique, et les lois d'engagement national pour l'environnement (« Grenelle 1 et 2 »), devraient contribuer à cette ambition.

Les mesures nationales de lutte contre les changements climatiques portent en priorité sur la baisse de la consommation énergétique des bâtiments, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs des transports et de l'énergie.

La France s'engage également à porter la part des énergies renouvelables à au moins 23% de sa consommation d'ici à 2020 (contre environ 12% en 2009).

Dans le cadre de la loi « Grenelle 1 », l'État s'est engagé à faire réaliser des audits énergétiques de ses bâtiments et de ceux de ses établissements publics, afin de réduire de 40% les consommations énergétiques dans un délai de huit ans.

La loi « Grenelle 2 » impose quant à elle des travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments à usage tertiaire ou de service public, d'ici à 2020.

La directive européenne du 25 octobre 2012 oblige à procéder à la rénovation de 3% par an du parc immobilier des États membres à partir de 2014.



**Réalisation Reichardt et Ferreux :  
siège de l'ONF, Lons-le-Saunier.  
© Reichardt et Ferreux.**

Enfin, le Président de la République a lancé le 21 mars 2012 un plan d'investissement pour le logement.

### **- La Réglementation Thermique (RT) 2012**

Conformément à l'article 4 de la loi « Grenelle 1 », la Réglementation Thermique (RT) 2012 a pour objectif de limiter la consommation des bâtiments neufs à un maximum de 50 kilowatt-heure d'énergie primaire par mètre carré et par an (50 kWh/m<sup>2</sup>/an) en moyenne.

La RT 2012 concerne tous les bâtiments neufs qui ont fait l'objet d'un permis de construire déposé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### **- La transition énergétique**

La transition énergétique est le passage d'une société fondée sur l'utilisation exponentielle des énergies fossiles, à une société plus sobre et plus écologique.

Concrètement, il faut réduire sensiblement les consommations, optimiser nos systèmes de production et augmenter la part des énergies renouvelables.



**Réhabilitation BBC :  
maison Effilogis à Saint-Claude.  
© ADEME.**

Un grand débat public sur la transition énergétique est en cours. Il a débuté en février et s'achèvera au mois de juillet 2013. Il a pour objet notamment de définir des recommandations pour l'élaboration de la loi de programmation de la transition énergétique prévue fin 2013.

Le premier chantier de cette transition est celui du plan de rénovation énergétique qui doit être engagé en 2013, pour réhabiliter en priorité les logements les plus mal isolés.

L'objectif est chiffré : mettre aux meilleures normes énergétiques un million de logements neufs et anciens par an.

Instaurés par les lois « Grenelle 1 et 2 » et élaborés conjointement par l'État et les régions, les Schémas Régionaux Climat Air Énergie (SRCAE) devraient contribuer à la transition énergétique.

# Les politiques mises en œuvre par quelques-uns des acteurs concernés dans le département du Jura

## La région

Le programme « Effilogis » est mis en œuvre par la région Franche-Comté, avec le soutien de l'Union Européenne. L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) est partenaire de ce dispositif, animé par l'association « AJENA, énergie et environnement », avec la participation du réseau des « Espaces Info Énergie », et du pôle énergie Franche-Comté.

Il s'agit de promouvoir l'efficacité et la rénovation énergétiques des bâtiments, en aidant les particuliers, les bailleurs sociaux et les collectivités. L'accompagnement est global : conseils, audits énergétiques et aides à la rénovation.

L'objectif est d'atteindre, à l'issue des travaux, le niveau « Bâtiment Basse Consommation Effinergie » (BBC Effinergie Rénovation), et de diviser en moyenne par 4 les consommations des logements existants.

L'ADEME et la région Franche-Comté lancent en 2013 un appel à projets pour la construction de bâtiments à énergie positive.

Cette initiative anticipe la réglementation thermique 2020, qui prévoit la construction de bâtiments qui produiront plus d'énergie qu'ils n'en consommeront.

## Le département

### - Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Comme dans tous les départements, il existe dans le Jura un fonds de solidarité pour le logement (363 000 € en 2012).

Il permet d'accorder des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour s'acquitter des obligations locatives et des charges relatives à leur logement, par exemple le paiement des factures d'énergie.



*Réalisation Thierry Barreau :  
maison relais à Dole.  
© Thierry Barreau.*

Parallèlement à ces aides individuelles, le FSL finance depuis 2012 une action de prévention de la précarité énergétique, dans le cadre d'un partenariat entre le conseil général du Jura, « EDF Collectivités Est », et un réseau de 16 partenaires. Dénommée « Énergie Logis - Mieux vivre dans un logement sain et économique », cette action a pour objectif d'aider chaque année 300 familles jurassiennes à mieux maîtriser leur consommation d'énergie.

### - Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET)

Dans le cadre de sa politique « Habitat Énergie » et de son Plan Climat Énergie Territorial (PCET), le conseil général du Jura soutient les territoires dans leurs démarches de réduction des consommations et de développement des énergies renouvelables.

Il s'agit en particulier de promouvoir la rénovation des logements, la lutte contre la précarité énergétique, les énergies renouvelables, mais aussi les déplacements doux et la réduction des déchets.

Un soutien financier de 2 000 000 € par an est ainsi apporté aux collectivités territoriales, bailleurs sociaux, entreprises, associations, et aux particuliers.

**- Les bailleurs sociaux - Un exemple : l'Office Public de l'Habitat (OPH) du Jura**

Comme tous les bailleurs sociaux, l'Office Public de l'Habitat (OPH) du Jura prend en compte l'environnement et les économies d'énergies.

Ainsi, 16 logements « basse consommation » ont été inaugurés en décembre 2012 à Lons-le-Saunier (rue Robert Schumann).

Les travaux (isolation par l'extérieur, triple vitrage, panneaux solaires pour la production d'eau chaude, etc.), ont bénéficié du soutien financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

De plus, les dernières réhabilitations réalisées (pose de Ventilations Mécaniques Contrôlées (VMC) hygroréglables, isolation complète des bâtiments, modernisation des chaufferies, etc.), permettent une réduction significative des consommations d'énergie.

Ainsi, 50 appartements ont été rénovés boulevard Duparchy à Lons-le-Saunier, et 92 à « Villedieu Haut » à Morez. Les charges des occupants ont diminué respectivement de 430 € et de 380 € par logement et par an après la réalisation des travaux.



**OPH du Jura : réalisation rue Schumann à Lons-le-Saunier.**  
© Agence Frédéric Bois.

Enfin, l'OPH met en œuvre des actions au profit de ses locataires dans le cadre du programme régional « Effilogis ».

**L'Agence de Développement et de Maîtrise de l'Énergie (ADEME)**

Établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil.

Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans ses domaines d'intervention : déchets, sols pollués et friches, énergie et climat, air et bruit, actions transversales (production et consommation durable, villes et territoires durables).



**Réalisation Thierry Barreau : Pôle de l'enfance à Fraisans.**  
© Thierry Barreau.

**Claude Jobard, DDT du Jura, Service Aménagement, Habitat, Énergie et Construction (SAHEC).**

# L'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et le programme « Habiter mieux »

Francis Vuibert,  
Préfet du Jura,  
délégué  
départemental  
de l'Agence  
Nationale de  
l'Habitat (Anah).

## L'Agence Nationale de l'Habitat

Elle est un établissement public d'État créé en 1971. Elle a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale de développement et d'amélioration du parc de logements privés existants.



**Lons-le-Saunier :**  
**travaux aidés par l'Anah.**  
© prêt : ECLA.

Pour atteindre cet objectif, elle encourage la réalisation de travaux, en accordant des subventions aux propriétaires, occupants ou bailleurs de logements locatifs, et aux copropriétaires.

Elle a une vocation sociale, et elle intervient par conséquent au profit des publics les plus modestes.



**Anah :**  
**conseiller les particuliers.**  
© C. Caudroy. Prêt : Anah.

Depuis 2010, l'Anah a recentré ses interventions sur les enjeux sociaux qui caractérisent le mieux le parc privé aujourd'hui, avec trois axes prioritaires :

- la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé ;

- les propriétaires occupants les plus modestes, avec une intervention forte en matière de lutte contre la précarité énergétique, et de prise en compte des besoins d'adaptation liés à la perte d'autonomie ;

- l'aide aux propriétaires bailleurs dont les logements sont les plus dégradés.

Pour adapter au mieux ses aides aux situations locales, l'agence est représentée dans chaque département par une délégation, intégrée dans le Jura à la direction départementale des territoires (DDT 39).

Elle est un partenaire des collectivités territoriales, notamment dans le cadre des Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH).



**Anah :**  
**changement des fenêtres.**  
© C. Caudroy. Prêt : Anah.

**« L'Agence Nationale de l'Habitat est un établissement public d'État créé en 1971. Elle a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale de développement et d'amélioration du parc de logements privés existants. »**



**Le programme national « Habiter mieux »**

**Le dispositif**

Après l'inscription récente dans la loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 d'une définition de la précarité énergétique, le programme national « Habiter mieux » témoigne de la politique d'envergure désormais consacrée à lutter contre ce phénomène.

Il s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), piloté par l'État et le conseil général.



**Anah :**  
**isolation des combles.**  
© prêt : « JURA Habitat ».

Très ambitieux, il est mis en œuvre par l'État dans le cadre des « investissements d'avenir ».

En sept ans, les financements apportés par l'État, l'Anah et les fournisseurs

d'énergie, seront respectivement de 500 millions, 600 millions et 250 millions d'euros.



**Messia-sur-Sorne :**  
**travaux aidés par l'Anah.**  
© prêt : ECLA.

L'objectif est d'aider 300 000 ménages à améliorer leur logement par des travaux de rénovation thermique efficaces, afin de gagner en confort, en qualité de vie et en pouvoir d'achat.

Il s'agit d'atteindre au minimum 25% de gain énergétique par logement rénové.

Le programme « Habiter mieux » s'adresse, sous conditions de ressources, aux propriétaires occupant un logement de plus de quinze ans, dont l'achat n'a pas bénéficié depuis au moins cinq ans d'autres financements de l'État, comme un prêt à taux zéro.

Pour l'année 2013, les critères d'intervention de l'Agence Nationale de l'Habitat et du programme « Habiter mieux »

ont été assouplis, pour lutter plus efficacement contre la précarité énergétique.

La mise en œuvre de ce programme ambitieux suppose d'identifier les ménages susceptibles d'être aidés. C'est pourquoi la délégation locale de l'Anah travaille en collaboration étroite avec « JURA Habitat ».

Cet opérateur d'ingénierie à l'échelle de l'ensemble du département, offre aux ménages modestes une assistance à maîtrise d'ouvrage, et les accompagne pendant la réalisation de leur projet.



**Anah :**  
**conseiller les particuliers.**  
© C. Caudroy. Prêt : Anah.

# L'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et le programme « Habiter mieux »

## La déclinaison locale du programme « Habiter mieux »

### - Le Contrat Local d'Engagement (CLE)

Le Contrat Local d'Engagement de lutte contre la précarité énergétique dans les logements privés, a pour objectif d'aider les propriétaires occupant leur logement à réaliser les travaux d'économie d'énergie nécessaires à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Il est indispensable pour engager les aides financières du programme « Habiter mieux », et mobiliser les acteurs de l'action sociale.



**Perrigny :**  
**travaux aidés par l'Anah.**  
© prêt : ECLA.

Il précise en effet les modalités d'intervention de chacun : collectivités, services sociaux, caisses d'allocations familiales, caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, fournisseurs d'énergie, Mutualité Sociale Agricole (MSA), le réseau Procivis, etc.



**Travaux aidés par l'Anah.**  
© prêt : Anah.

Dans le Jura, le contrat local d'engagement a été signé le 4 février 2011 par le préfet, délégué départemental de l'Anah, et le président du conseil général.

Sa durée est de trois ans, mais c'est un outil souple et évolutif, qui permet à d'autres partenaires de rejoindre le dispositif s'ils le souhaitent.

### - Le protocole territorial

Si une collectivité locale souhaite adhérer au programme, pour apporter une aide financière et participer à l'identification des ménages potentiellement bénéficiaires, elle peut signer un protocole territorial. Celui-ci précise les modalités de son adhésion au Contrat Local d'Engagement.

Ainsi, la communauté de communes du Comté de Grimont Poligny a signé un protocole le 27 septembre 2012.



**Anah :**  
**travaux intérieurs.**  
© prêt : « JURA Habitat ».

## Un premier bilan du programme « Habiter mieux »

13 000 logements ont été rénovés (30 000 bénéficiaires) dans le cadre du programme « Habiter mieux ». Une réelle dynamique est à présent amorcée, et elle devrait permettre dans les prochains mois une accélération des actions engagées. L'objectif est de rénover 300 000 logements d'ici à 2017.

Deux principaux enseignements peuvent être tirés :

**- La priorité accordée aux « passoires thermiques » permet d'engager une résorption forte de l'habitat privé le plus énergivore.**



**Pannessières :**  
*travaux aidés par l'Anah.*  
© prêt : ECLA.

Avant la réalisation des travaux, les trois quarts des logements financés comptent parmi les plus énergivores (classe « F » ou « G »).



**Lons-le-Saunier :**  
*travaux aidés par l'Anah.*  
© prêt : ECLA.

Cette proportion atteint jusqu'à 86% dans le Jura. Après travaux, le classement de 76% des logements aidés s'améliore d'au moins un niveau.

Cette priorité accordée au parc le moins bien isolé explique notamment le gain énergétique moyen de 39% obtenu, très supérieur à l'objectif de 25% exigé pour obtenir les aides.

**- Les ménages changent de comportement et privilégient les travaux de rénovation thermique les plus performants.**

L'accompagnement systématique des bénéficiaires les incite à privilégier les travaux les plus efficaces, comme l'isolation des combles ou le système de chauffage, au détriment par exemple du remplacement des portes et des fenêtres, moins performant sur le plan énergétique.

Grâce aux cofinancements de l'État dans le cadre du programme « investissements d'avenir », des collectivités territoriales, des fournisseurs d'énergie, etc., de nombreux foyers ont ainsi réalisé des travaux qu'ils n'auraient pas été en mesure d'envisager et/ou de financer.

Au 31 décembre 2012, le programme « Habiter mieux » a concerné 240 ménages (soit environ 500 personnes) dans le département du Jura (100 en 2011 et 140 en 2012).



**Anah :**  
*travaux extérieurs.*  
© C. Caudroy. Prêt : Anah.

**Francis Vuibert, Préfet du Jura, délégué départemental de l'Agence Nationale de l'Habitat.**

## « Le conseil général du Jura lutte pour les économies d'énergies »

**Christophe Perny,**  
président du  
conseil général  
du Jura.

Aider les Jurassiens à moins et mieux consommer les énergies non épuisables de notre Terre est un des objectifs que s'est fixé le conseil général du Jura.

La collectivité a inventé une série de mesures touchant au logement, à la gestion des déchets, à la mobilité,..., pour permettre aux jurassiens de consommer moins tout en gardant le même confort de vie.

Les charges liées au logement, avec l'augmentation du coût des énergies, sont devenues parfois très lourdes à porter financièrement.

Le conseil général a mis en place plusieurs mesures pour faire en sorte que l'énergie et l'argent des jurassiens ne soient pas jetés par les fenêtres.

La politique « Habitat » du Département est ambitieuse : cinq millions d'euros sur trois ans sont consacrés dès

2013 à l'amélioration du bâti, par le biais d'aides aux particuliers, aux communes et aux bailleurs sociaux.

Dans cette dynamique, le logement bois sera particulièrement soutenu par la collectivité.

L'objectif ? Que les jurassiens puissent vivre dans des logements sobres en énergie, tout en tenant compte des parcours résidentiels à chaque âge de la vie et en veillant à la cohérence démographique sur le territoire.

### Un dispositif « Énergie Logis »

Par ailleurs, grâce à la convention signée entre EDF et le Conseil général du Jura, le dispositif « Énergie Logis » va permettre à 300 familles précaires de faire baisser leur facture d'énergie.

Identifiées par les travailleurs sociaux du Département, les personnes ciblées reçoivent un kit

incluant des lampes basse consommation, un thermomètre, une douche éco-réglée, un limiteur de débit... et surtout un accompagnement de professionnels.

« L'économie sera à la fois financière et bonne pour la planète », explique Christophe Perny, président du Conseil général du Jura.

Les personnes en situation de précarité ne doivent pas, en plus, être sanctionnées par un logement qui alourdit leurs charges locatives ».



**Aéroport de Dole : bâtiment BBC en bois du Jura.**  
© prêt : conseil général 39.

**« Aider les jurassiens à moins et mieux consommer les énergies non épuisables de notre Terre est un des objectifs que s'est fixé le conseil général du Jura. »**



« Kit énergie » remis par le CG.  
© prêt : conseil général du Jura.

### La gestion des déchets

Le conseil général s'investit aussi dans la prévention et la gestion des déchets, et soutient depuis l'origine le Sydrom du Jura. Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets est en cours de révision, et un focus particulier a été réalisé en 2012 sur la problématique « assainissement ».

Une étude comparative des différents scénarios possibles a été lancée, et le groupe de travail s'apprête à évaluer les solutions proposées.

### Sur les routes aussi

La sobriété énergétique, c'est aussi sur les routes que cela se passe ! Le conseil général travaille au fauchage raisonné des bords de route, favorise les accotements doux

dans le cadre du contournement de Lons, inclut les modes de déplacements doux dans tous ses projets et participe lui aussi à la protection de la planète en investissant dans des voitures électriques ou hybrides pour le renouvellement de son parc automobile.

Par ailleurs, un projet de bornes de recharge pour véhicules électriques est actuellement à l'étude, l'idée étant d'en placer plusieurs à travers le département.



Une voiture « propre » du CG.  
© prêt : conseil général du Jura.

### Agenda 21

Le conseil général du Jura donne l'exemple en s'engageant dans un Agenda 21, auquel tous les services participent dans leurs actions au quotidien.

Cette démarche vient d'ailleurs d'être validée par le Comité 21, réseau national représentant une charte exigeante, qui donne encore plus de légitimité à la démarche.

Enfin, le conseil général n'a de cesse de mener des actions de sensibilisation auprès du grand public et des jeunes en particulier (notamment par le biais du conseil général des jeunes), avec par exemple la création d'un logement témoin, permettant d'aborder les économies d'énergie, d'eau, le tri et la réduction des déchets.

Et parce qu'à plusieurs on est toujours plus forts et meilleurs, le Conseil général, pour tous ces projets, travaille en collaboration avec des partenaires, dont l'État fait partie, qui ont tous à cœur d'agir pour l'avenir de nos ressources.

**Christophe Perny, président du conseil général du Jura.**

# L'efficacité et la sobriété énergétiques : deux priorités pour Espace Communautaire Lons Agglomération

Jacques Pélissard, député du Jura, président d'Espace Communautaire Lons Agglomération, maire de Lons-le-Saunier et président de l'association des maires de France.

**« La volonté d'agir sur la sobriété et l'efficacité énergétiques répond à un souci environnemental, mais aussi à une volonté de maîtrise des dépenses et de soutien aux personnes les plus en difficultés. »**

Bien que la loi ne lui impose pas de mettre en œuvre un Plan Climat Énergie Territorial (PCET), la Communauté d'Agglomération s'est engagée de façon volontariste dans cette démarche, qui est une approche globale de la gestion énergétique et des conséquences induites par l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre sur un territoire.



La construction du PCET repose sur deux concepts majeurs :

**- Nous sommes tous acteurs** et il faut donc agir, aussi bien au niveau de nos activités professionnelles que de nos activités personnelles.

**- Il est nécessaire d'agir dans tous les domaines**, car les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas liées à un seul type d'activité mais à l'ensemble des activités d'un territoire.

La volonté d'agir sur la sobriété et l'efficacité énergétiques répond à un souci environnemental, mais aussi à une volonté de maîtrise des dépenses et de soutien aux personnes les plus en difficultés.

Ainsi, en alliant l'environnement, l'économie et le social, cette démarche qui contribue à préserver l'avenir de nos enfants s'inscrit parfaitement dans la notion de développement durable.

## Des collectivités locales actives

Les collectivités, communauté d'agglomération et communes, agissent en terme d'efficacité et de sobriété énergétiques sur leur propre patrimoine,

mais aussi dans le cadre des services et des politiques d'aides aux particuliers.

En effet, pour inciter les habitants à mieux et moins consommer l'énergie, il faut leur proposer des solutions, mais également montrer l'exemple.

Avant de détailler les dispositifs mis en œuvre pour aider les particuliers à maîtriser leur consommation d'énergie, nous souhaitons mettre en avant quelques exemples d'actions menées par les collectivités.



**Lons-le-Saunier :  
Chaufferie au bois.  
© prêt : ECLA.**

La communauté d'agglomération a mis en place un service de « Conseil en Énergie Partagé » pour aider les communes à analyser leurs consommations d'énergie, et les accompagner dans la mise en œuvre des actions de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi par exemple, la commune de Trenal a réalisé une mairie aux normes « BBC » (Bâtiment Basse Consommation), alimentée par une chaufferie bois avec un réseau de chaleur qui alimentera d'autres bâtiments communaux (école, appartements).

La ville de Lons-le-Saunier quant à elle, en plus d'avoir construit une chaufferie bois avec un réseau de chaleur alimentant plusieurs bâtiments publics, a réalisé un travail de changements des ampoules par des dispositifs moins consommateurs d'énergie (« relamping ») sur les feux tricolores et les éclairages publics, ce qui a permis de baisser la consommation de 35%.

Un contrat de performance énergétique sur 8 bâtiments recevant du public (cinq écoles, le centre-social, la MJC, la maison des asso-

ciations) va être engagé. Cela représente un investissement de 8 millions d'euros pour l'isolation des bâtiments et l'efficacité des appareils de chauffage.



**Pannessières :  
réhabilitation « BBC ».**  
© prêt : ECLA.

De même, la commune de Pannessières a décidé de réhabiliter d'anciens bâtiments communaux aux normes « BBC » pour les transformer en logements sociaux, avec notamment un soutien financier d'ECLA.

D'autres réalisations, telles que la mise en œuvre d'un Plan de Déplacement Inter-Établissements (PDIE), pourraient être présentées pour illustrer cette recherche d'exemplarité des collectivités.

Cependant, nous allons développer plus particulièrement les initiatives qui impactent directement la consommation d'énergie des particuliers dans leur vie quotidienne.

## Des logements économes en énergie pour l'ensemble de la population

En matière de sobriété et d'efficacité énergétiques, le premier secteur d'intervention auquel on fait référence est le domaine de l'habitat.

Espace Communautaire Lons Agglomération a mis en place un Programme Local de l'Habitat (PLH), dont un des enjeux majeurs est la production de logements dont le coût global, loyer plus charges, est maîtrisé.

La Communauté d'Agglomération soutient financièrement la construction de logements sociaux neufs à hauteur de 6 000 € par logement.



**OPH du Jura : construction neuve  
(rue Schuman à Lons-le-Saunier).**  
© Agence Frédéric Bois.

## L'efficacité et la sobriété énergétiques : deux priorités pour Espace Communautaire Lons Agglomération

Bien que le marché du logement ne soit pas tendu sur le territoire, ces nouveaux logements ont pour vocation principale de remplacer les logements obsolètes, dont les coûts de réhabilitation sont trop importants.

Les aides sont bonifiées lorsque les projets concernent des opérations en acquisition-amélioration, qui ont le mérite de ne pas consommer de nouveaux espaces naturels.

Depuis 2011, une aide financière est également mobilisable pour les réhabilitations de logements publics, sous réserve d'atteindre une certaine efficacité énergétique.



**OPH du Jura : travaux boulevard Duparchy à Lons-le-Saunier.**  
© OPH du Jura.

Sur le parc privé, l'Agglomération bonifie les aides de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat), notamment lorsque le niveau « BBC » est atteint.



**Lons-le-Saunier : réhabilitation.**  
© prêt : ECLA.

Dans le cadre d'une approche globale du « reste à vivre » pour les locataires (revenu moins charges locatives), une nouvelle grille des loyers a été définie.

Elle permet aux investisseurs d'augmenter le loyer en fonction de la qualité énergétique du bâtiment réhabilité car, en contrepartie, les charges liées à l'énergie sont en baisse et, au final, le locataire aura un « reste à vivre » plus important.



**Messia-sur-Sorne : réhabilitation.**  
© prêt : ECLA.

ECLA aide également les jeunes ménages qui souhaitent accéder à la propriété dans un bâtiment ancien, en apportant un financement à hauteur de 2 000 € en contrepartie d'une étude énergétique.

L'objectif est de sécuriser cette accession à la propriété, en intégrant dans leur projet d'acquisition les charges liées à l'énergie et les travaux qui seront nécessaires pour la réhabilitation thermique.

À noter que la ville de Lons-le-Saunier complète cette aide par une subvention de 10 000 €, si le jeune ménage réalise les travaux préconisés par cette étude.



Toutes ces aides pour produire des logements économes en énergie, et notamment pour la réhabilitation de l'existant, s'inscrivent aussi dans la logique de limiter l'étalement urbain.

En effet, au lieu de créer des logements dans des sites isolés, qui nécessitent pour chacune des activités du quotidien d'avoir recours à un véhicule motorisé, il est préférable de réhabiliter des logements dans le centre des villes et des villages, à proximité des services, pour que ces déplacements quotidiens se fassent autrement qu'en voiture.



**Réseau de bus « Tallis ».**  
© Jean-luc Gomez, DDT du Jura.

### Proposer des alternatives aux déplacements en voiture

L'impact des déplacements sur la consommation d'énergie est conséquent.

Aussi, les collectivités développent des actions visant à faciliter les déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Différentes options sont proposées aux particuliers pour éviter d'avoir recours à la voiture. La première consiste au développement du réseau de transports urbains.

ECLA gère le réseau de bus « Tallis » qui circule sur la partie urbaine.

Les itinéraires et les horaires sont régulièrement analysés pour proposer une desserte des principaux points d'attractions (services publics, services médicaux, pôles scolaires, pôles sportifs,...) aux heures de fréquentation.



**Transport à la demande « Malis ».**  
© prêt : ECLA.

Pour la partie extra urbaine, un réseau de transport à la demande « Malis » a également été mis en place pour inciter les gens à ne pas utiliser leur véhicule individuel.



**La voie verte.**  
© prêt : ECLA.

Une autre réflexion concerne les déplacements actifs (vélo ou piéton).

Ainsi, la communauté d'agglomération réalise la voie verte, dont un des objectifs est de permettre l'accès au centre-ville de Lons-le-Saunier en site propre, depuis l'est et l'ouest de l'agglomération.

De leur côté, les communes intègrent de plus en plus souvent à leur réflexion d'aménagement routier, la mise en place d'espaces réservés aux vélos et piétons.

## L'efficacité et la sobriété énergétiques : deux priorités pour Espace Communautaire Lons Agglomération



**La voie verte.**  
© prêt : ECLA.

Ainsi, petit à petit un vrai réseau pour les déplacements doux se tisse sur le territoire, suivant un schéma de mise en cohérence entre les communes qui a été initié par ECLA.

Enfin, pour inciter les particuliers à utiliser le vélo sur la commune de Lons-le-Saunier, dont le relief est accidenté, une aide pour l'achat de vélos électriques a été mise en place par la ville.

### Valorisation énergétique des déchets

La gestion des déchets a également un impact énergétique qui est important sur notre territoire.

En effet, Lons-le-Saunier accueille l'usine d'incinération des déchets de l'ensemble du département.



**Lons-le-Saunier : médiathèque.**  
© prêt : ECLA.

Afin d'utiliser au mieux l'énergie issue de ce dispositif de traitement, un réseau de chaleur a été mis en place pour récupérer la chaleur et chauffer l'eau du centre nautique « AquaRel », et les logements du quartier de la Marjorie et des Mouillères.

Cette action de la collectivité permet ainsi une utilisation intelligente de l'énergie issue des déchets, pour les loge-

ments de particuliers et pour le confort des activités sportives et de loisirs mises à disposition de la population.

De plus, ce réseau de chaleur sera étendu jusqu'au centre-ville pour chauffer les équipements publics (médiathèque, théâtre, carrefour de la communication, futur bâtiment accueillant les services de la mairie et de la communauté d'agglomération, etc.).



**Lons-le-Saunier : restaurant municipal.**  
© Jean-Luc Gomez, DDT du Jura.

### Une restauration collective de qualité

Une autre action portée par les collectivités, qui a un impact fort sur la consommation énergétique, est celle du restaurant municipal de Lons-le-Saunier.

En effet, avec la fourniture de repas dans différents sites (écoles, hôpital, foyers de personnes âgées, restaurant municipal), on utilise une quantité suffisamment importante de denrées alimentaires, ce qui permet de structurer des filières locales d'approvisionnement.

Ces filières locales, qui alimentent le restaurant en produits de base, évitent que des camions parcourent plusieurs dizaines de kilomètres pour livrer les produits.

Et comme les repas sont d'excellente qualité, les habitants laissent plus volontiers leurs enfants à la cantine, et les salariés du bassin de vie mangent au restaurant municipal au lieu de rentrer à leur domicile. C'est donc autant de kilomètres en voiture qui sont évités.



**Lons-le-Saunier :**  
**restaurant municipal.**  
© Jean-Luc Gomez, DDT du Jura.

### Former et sensibiliser les citoyens de demain

Enfin, la dernière action de la collectivité pour aider les particuliers à mieux consommer l'énergie est la sensibilisation.



**Classe « plan climat ».**  
© prêt : ECLA.

Cette sensibilisation débute par les enfants, pour lesquels un programme de classes « plan climat » a été mis en place à la rentrée scolaire 2013.

L'objectif est de les sensibiliser à la problématique énergétique dans son ensemble, avec le traitement d'une thématique particulière faisant l'objet d'un exposé en fin d'année (isolation, déplacement,...) et l'espoir qu'à leur tour, ils « éduqueront » leurs parents à ces problématiques.

Une autre réflexion est en cours sur la création d'un logement pédagogique permettant d'illustrer les gestes du quotidien, qui permettent de

limiter les consommations d'énergie dans son logement.

Comme vous pouvez le constater, la dimension énergétique est complexe, mais le PCET d'ECLA permet une mise en réseau de toutes ces réalisations à l'échelle de nos collectivités.

Il est primordial que chacun fasse des efforts personnels pour que, collectivement, nous puissions continuer à économiser les énergies.



**Lons-le-Saunier : carrefour de la communication**  
**(verrière photovoltaïque).**  
© prêt : ECLA.

**Jacques Pélissard, député du Jura, président d'Espace Communautaire Lons Agglomération, maire de Lons-le-Saunier et président de l'association des maires de France.**

## Les actions de « JURA Habitat » en faveur de l'efficacité et de la sobriété énergétiques



**Bernard Cantenot,**  
« JURA Habitat »,  
responsable du  
service « Études Habitat ».

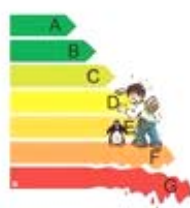
**« Les principales missions de « JURA Habitat » sont d'accompagner les jurassiens dans leur parcours résidentiel, d'appuyer les collectivités dans leur développement économique et social, et de contribuer à la qualité environnementale des projets. »**

L'association « JURA Habitat », présidée depuis mai 2011 par Michel Balland, conseiller général, met ses compétences et son savoir-faire depuis 60 ans au service des particuliers et des collectivités locales, pour les accompagner dans leurs projets « habitat et cadre de vie ».

Les principales missions de « JURA Habitat » sont d'accompagner les jurassiens dans leur parcours résidentiel, d'appuyer les collectivités dans leur développement économique et social, et de contribuer à la qualité environnementale des projets.



© prêt : « JURA Habitat ».



**Dessin symbolique :**  
« les gains énergétiques ».  
© prêt : « JURA Habitat ».

Elle s'attache tout particulièrement à mettre en œuvre, sur l'ensemble du territoire jurassien, les politiques publiques en matière d'habitat, notamment celles du conseil général du Jura, de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) et de ses différents partenaires.

Or, l'on sait que le logement représente aujourd'hui l'une des préoccupations majeures des ménages. C'est aussi leur premier poste de dépenses.

Un des enjeux majeurs est donc bien de travailler à la réduction des charges liées au logement, en favorisant prio-

ritairement la réduction des consommations énergétiques.

### Aider les ménages modestes à réduire leur facture d'énergie

Depuis 2011, avec la mise en place du programme national « Habiter mieux », des aides exceptionnelles sont accordées aux propriétaires occupants aux revenus modestes, pour réaliser des travaux d'économie d'énergie.

Dans le Jura, plus de 250 ménages modestes ont pu profiter jusqu'ici de ce programme pour réduire leur facture d'énergie, en moyenne de plus de 40%.

Ils ont été aidés en moyenne à hauteur de 45% dans leurs investissements.



**Logo symbolique : « Habiter mieux ».**  
 © prêt : « JURA Habitat ».

Pour assurer la réussite de ce programme « Habiter mieux », il s'agit en premier lieu d'assurer une large communication et une sensibilisation de l'ensemble des acteurs et du grand public sur l'existence du programme.

L'accompagnement individualisé des ménages intéressés, du diagnostic initial de leurs besoins à la réception finale des travaux, est l'autre facteur clé de la réussite.

*« Comment maîtriser ma consommation d'énergie, alléger mes factures et améliorer mon confort ? Quelle énergie mettre en œuvre ? Quels travaux entreprendre (isolation, changement de fenêtres...) ? Puis-je améliorer la qualité environnementale de mon logement par l'utilisation de matériaux sains ?... »*

Les questions des propriétaires sont nombreuses et né-

cessitent une expertise de qualité pour trouver des réponses appropriées, tant sur le plan technique que social.

De fait, les problématiques d'amélioration de la qualité énergétique de l'habitat se cumulent très souvent avec celles du maintien à domicile des personnes âgées ou de la lutte contre l'insalubrité.

Dès lors, la mission du technicien de « JURA Habitat » devient celle d'un travailleur social mettant en œuvre un projet solidaire.

Il s'agit d'être à l'écoute et dans une posture de conseil permanent, afin de comprendre les besoins des ménages et d'y répondre par la solution technique la plus appropriée, tout en ayant une vigilance particulière sur le plan de financement, de manière à ce qu'il y ait adéquation entre ressources et besoins.

Concrètement, les intervenants de « JURA Habitat » accompagnent les propriétaires tout au long de l'élaboration puis de la réalisation de leur projet.

Cela commence par une « visite-conseils » au domicile du demandeur. Difficile en effet pour celui-ci d'évaluer seul

quels travaux sont les plus prioritaires et efficaces, pour atteindre un gain énergétique conforme aux préconisations du programme « Habiter mieux » (25% minimum) !

Le conseiller de « JURA Habitat » va donc réaliser une étude thermique du logement et calculer ses consommations. Ensuite, il réalisera des simulations pour définir quels travaux permettraient d'atteindre un gain énergétique d'au moins 25%.

Sur la base d'un coût de travaux estimatif, il évaluera alors l'ensemble des dispositifs d'aides mobilisables et les financements possibles : Anah, conseil général, collectivités locales, caisses de retraites, aides sociales, prêts et dispositifs fiscaux,...



**Dessin humoristique : « conseil énergétique ».**  
 © prêt : « JURA Habitat ».

## Les actions de « JURA Habitat » en faveur de l'efficacité et de la sobriété énergétiques

« JURA Habitat » porte une attention particulière à l'adéquation entre le taux d'effort du ménage (avant / après travaux) et ses capacités financières.

La solution optimale recherchée dans ce type de programmes d'économies d'énergie est d'aboutir à ce que la nouvelle charge financière du propriétaire liée aux travaux, soit en quasi-totalité équilibrée par le gain escompté sur les factures d'énergie.

Ensuite, si le propriétaire décide de s'engager dans un programme de travaux, « JURA Habitat » l'assistera dans le montage des dossiers administratifs de demandes d'aides.

Pour faciliter les démarches administratives, l'association assurera l'interface avec les différents intervenants techniques et financiers, offrant ainsi au propriétaire un seul interlocuteur. Et cela jusqu'au recueil des factures et autres documents nécessaires au paiement des subventions.



***Informer et conseiller les particuliers.***  
© prêt : « JURA Habitat ».

En parallèle, durant tout le processus, un travail partenarial sera mené avec les travailleurs sociaux (Conseil général, communes, UDAF, etc.) lorsque les familles sont suivies.

C'est donc bien un accompagnement personnalisé, sous la forme d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, que propose « JURA Habitat » aux propriétaires, du démarrage à l'achèvement de leurs projets.

Dans le cadre des OPAH, Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, cette mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) est financée par les collectivités locales, et l'intervention est donc entièrement gratuite pour les propriétaires.

C'est le cas actuellement sur les trois secteurs de Dole (Agglomération du Grand Dole), Lons-le-Saunier (Espace Communautaire Lons Agglomération) et Champagnole (deux communautés de communes : « Champagnole Porte du Haut-Jura » et « Plateau de Nozeroy »).

Ainsi, chaque année, « JURA Habitat » contribue à la rénovation de plus de 200 logements sur l'ensemble du département du Jura, à travers l'accompagnement personnalisé des ménages les plus modestes.



***Isolation renforcée de la toiture.***  
© prêt : « JURA Habitat ».



**Isolation par l'extérieur.**  
© prêt : « JURA Habitat ».

### Favoriser les projets les plus performants et innovants chez les propriétaires privés

« JURA Habitat » réalise aussi des audits énergétiques pour les propriétaires souhaitant s'engager dans une démarche ambitieuse de travaux concourant à l'atteinte du label Bâtiment Basse Consommation-rénovation (BBC-rénovation).

Ces études très complètes, largement financées par la Région Franche-Comté (550 € de subvention sur un coût total de 700 €), permettent de déterminer la nature des travaux prioritaires à envisager pour répondre aux exigences de la performance « BBC ».

Elles peuvent concerner aussi bien un propriétaire occupant qu'un bailleur.

Suite à cet audit, qui aura détaillé les coûts estimatifs correspondant aux solutions envisageables, et les aides financières mobilisables, les propriétaires peuvent s'inscrire dans le cadre des appels à projets « Effilogis » de la Région pour bénéficier d'une aide à l'investissement.

Pour les propriétaires occupants aux ressources modestes, une aide à la rénovation « BBC », en deux étapes, est aussi proposée : elle leur permet d'étaler dans le temps les investissements, tout en garantissant la mise en œuvre de solutions techniques « BBC-compatibles ».

### Contribuer à la production d'un parc locatif privé à coûts maîtrisés

« JURA Habitat » accompagne également les propriétaires bailleurs dans leurs projets de réhabilitation pour du locatif à l'année : rénovation de logements existants, dégradés ou nécessitant des programmes de travaux d'économies d'énergie conséquents, ou réhabilitation complète de bâtiments vacants pour les mettre en location.

Dans tous les cas, l'objectif des financeurs (Anah, Conseil général, collectivités locales) est de favoriser la production de logements locatifs au coût global, loyer et charges, maîtrisé.

L'importance des subventions accordées est ainsi directement liée aux niveaux de loyers réglementés acceptés par le propriétaire, ainsi qu'à la qualité thermique après travaux de ses logements.

La réflexion est d'ailleurs lancée pour qu'à compter de 2013 les niveaux de loyers conventionnés du parc privé jurassien soient directement liés à la qualité énergétique des logements : plus économes seront les logements, plus élevés pourront être leurs loyers, dans la limite des plafonds fixés par la réglementation nationale.



**Audits énergétiques, études...**  
© prêt : « JURA Habitat ».

## Les actions de « JURA Habitat » en faveur de l'efficacité et de la sobriété énergétiques

Ainsi, les propriétaires auront tout intérêt à se lancer dans des rénovations thermiques de qualité, et leurs locataires s'y retrouveront avec des loyers réglementés légèrement plus élevés, mais des charges largement plus faibles.



**Chaudière à « granulés bois ».**  
© prêt : « JURA Habitat ».

Le processus d'intervention de « JURA Habitat » auprès des porteurs de projets locatifs, est assez semblable à ce qui se passe pour les propriétaires occupants : « visites-conseils », études de faisabilité techniques et financières, étude de la rentabilité financière des opérations en inté-

grant la fiscalité immobilière, montage des dossiers de demandes de subventions auprès des partenaires financiers, mise en place des conventions de location et calcul des niveaux de loyers praticables, accompagnement jusqu'aux mises en location des logements rénovés,...

### Accompagner les communes dans la valorisation énergétique de leur patrimoine

« JURA Habitat » est aussi le partenaire des collectivités locales dans leurs projets « habitat ».

Sa méthodologie se décompose en plusieurs étapes pour s'adapter aux besoins d'accompagnement exprimés par les communes : phase de diagnostic préalable, étude de faisabilité technique et financière, phase de programmation, assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les projets communaux portent souvent sur des bâtiments à usages mixtes (logements / mairies / salles et locaux d'activités,...).

Les études proposées par « JURA Habitat » concernent alors l'ensemble du bâtiment, et l'aspect thermique est tout particulièrement étudié dans le programme de réhabilitation.

Pour les communes volontaires, le dispositif d'accompagnement aux réhabilitations « BBC » (Bâtiment Basse Consommation) proposé par la Région Franche-Comté est mis en œuvre par le thermicien spécialisé de « JURA Habitat » : diagnostic énergétique du bâtiment, assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un programme de travaux de réhabilitation « BBC », présentation du projet dans le cadre de l'appel à projets régional « Effilogis ».

**Bernard Cantenot, « JURA Habitat », responsable du service « Études - Habitat »**



## Petit glossaire de la sobriété et de l'efficacité énergétiques

### **Audit énergétique** :

Étude, calcul et examen des usages et consommations d'énergie du ou des occupants d'un bâtiment. L'objectif est d'identifier les gisements de performance énergétique, pour optimiser les installations existantes en les renouvelant ou en les rénovant.

### **Bâtiment à énergie positive (BEPOS)** :

Bâtiment dont la performance énergétique moyenne sur l'année est telle qu'il produit plus d'énergie qu'il n'en consomme. Ces bâtiments produisent de l'énergie grâce à des panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques raccordés au réseau électrique.

### **Bâtiment intelligent** :

Le bâtiment intelligent améliore la sécurité et le confort de ses occupants, tout en optimisant les ressources énergétiques nécessaires à son fonctionnement. Il est équipé d'une domotique performante, de systèmes de contrôle des installations (éclairage, chauffage, etc.). Il facilite ainsi le quotidien des habitants tout en réduisant son empreinte écologique.

### **Bâtiment passif** :

Bâtiment dont la consommation énergétique globale est compensée par sa propre production.

### **Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)** :

Intégré en 2006 dans le Code de la construction et de l'habitation, il est obligatoire lors des ventes et, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, lorsqu'un logement est proposé à la location. Réalisé par un professionnel assermenté, ce document permet d'attribuer une lettre à l'habitation concernée, de « A » (catégorie la plus économe) à « G » (la plus énergivore). Il est obligatoire, mais il a une vocation purement informative et incitative à la rénovation énergétique.

### **Domotique** :

Dispositifs électroniques et informatiques qui équipent certains logements, et qui permettent de gérer la sécurité, l'énergie, les communications, etc. Ils améliorent le confort et simplifient l'usage du bâtiment, tout en diminuant sa consommation énergétique.

# Petit glossaire de la sobriété et de l'efficacité énergétiques

## **Énergie grise :**

Quantité totale d'énergie nécessaire à l'ensemble du cycle de vie d'un produit, de sa conception jusqu'à son recyclage, en passant par sa fabrication, sa commercialisation, son transport, son installation, son utilisation et son entretien.

## **Énergie primaire :**

Énergie brute, c'est-à-dire non transformée après extraction (houille, lignite, pétrole brut, gaz naturel, électricité primaire d'origine nucléaire, hydraulique, éolienne ou solaire).

## **Énergie secondaire ou dérivée :**

Toute énergie (par exemple l'électricité d'origine thermique) obtenue par la transformation d'une énergie primaire.

## **Énergie finale ou disponible :**

Énergie livrée au consommateur pour sa consommation finale (essence à la pompe, électricité au foyer, gaz pour chauffer une serre,...).

**Énergie primaire = Énergie finale + Énergie consommée** pour sa transformation et son transport.

## **Énergies renouvelables :**

Ensemble des énergies dites « propres ». Elles sont produites par différents processus naturels (rayonnement solaire, vent, bois, chute d'eau, géothermie, etc.) et permettent une transformation directe en énergie.

Contrairement aux sources d'énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz, uranium), les énergies renouvelables sont inépuisables et n'émettent pas de gaz à effet de serre. Naturelles, elles ne sont cependant pas illimitées, et sont dépendantes des ressources dont elles tirent l'énergie (la force du vent, etc.).

## Petit glossaire de la sobriété et de l'efficacité énergétiques

### **Facteur 4 :**

Objectif du plan climat énergie de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre entre 1990, année de référence, et 2050. Cet objectif revient à réduire dans ce laps de temps les émissions de gaz à effet de serre en France de 75%.

### **Performance énergétique :**

Quantité d'énergie consommée (ou estimée) pour le bon fonctionnement d'un bâtiment et le confort de ses occupants. Le calcul de la performance énergétique porte principalement sur le chauffage, l'éclairage, l'eau chaude sanitaire, les systèmes de refroidissement, de ventilation et d'alimentation des moteurs.

### **Réglementation thermique (RT) 2020 :**

Future réglementation thermique qui succédera à la RT 2012. Elle sera basée sur une performance énergétique proche de celle des bâtiments passifs.

### **Rénovation énergétique :**

Ensemble des actions mises en œuvre pour rénover un bâtiment en vue d'améliorer ses performances énergétiques.

Ces actions peuvent porter sur l'optimisation des systèmes de contrôle et de gestion de l'énergie, sur l'achat de systèmes électriques et d'appareillages plus performants, sur des travaux d'isolation d'un bâtiment, sur l'installation de systèmes de production d'énergie (solaire ou photovoltaïque par exemple).

**Claude Jobard, DDT du Jura, Service Aménagement, Habitat, Énergie et Construction (SAHEC).**



## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU JURA

### **Directeur de la publication :**

Gérard Perrin

### **Comité de rédaction :**

Pascal Berthaud, Joël Culas, Jean-Luc Gomez, Claude Jobard.

### **Crédits photos :**

Agence de Développement et de Maîtrise de l'Énergie (ADEME), Agence Nationale de l'Habitat (Anah), Thierry Barreau (architecte), Frédéric Bois (architecte), Christophe Caudroy (Anah), conseil général du Jura, Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA), Jean-Luc Gomez (DDT du Jura), Jura Habitat, Office Public de l'Habitat (OPH) du Jura, Gilles Reichardt et Gilles Ferreux (architectes).

### **Comité de relecture :**

Pascal Charlot, Évelyne Salin.

### **Mise en page :**

Évelyne Salin, Jean-Luc Gomez.